FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	158
Moto-Club	MC Lacapelle Marival
N° d'affiliation	C0479
Date	Dimanche 18 février 2018
Lieu	Lacapelle Marival (46)
Organisateur technique	Jean-Claude LANDES
E-mail	jcm.landes@orange.fr
Téléphone	06 82 22 82 99

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CAUSSIGNAC Bernard	Licence : 124059
Président du Jury ou Arbitre*	MALRIC Patrick	Licence : 016304
Membre du Jury	BELINGUIER Robert	Licence : 000468
Membre du Jury	SICARD Claude-Alain	Licence : 022282
Commissaire technique responsable	BOY Daniel / LASSAGNE Patrick	Licence : 215067 / 049483
Responsable du chronométrage	SENTOST Paulette	Licence : 022206

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Occitanie				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
125cc 2T	13 ans		125cc 2T	Dont transpondeur : 5€
				NJ3-NCO-LUE-INT
				Engagements sur engage-sports
Masters MX Inter				
Inter MX1	15 ans		250cc 2T / 450cc 4T	NCO-LUE-INTER
Inter MX2	13 ans		125cc 2T / 250cc 4T	NJ3-NCO-LUE-INTER
				Location transpondeur : 7€
				Caution transpondeur à la charge du Club

Engagement :

Site Internet ---- www.motoclub-lacapelle.com

Contact ---------- Vincent Ayroles

Téléphone ------- 06 26 45 75 05 E-mail--- vincent.ayroles46@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€ / 7€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

RECU le

04 JAN. 2018

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Richard Leneuf**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche ..... **Figeac (46)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **25 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit International Georges Filhol**

Adresse ..... **Bel Air - 46120 Lacapelle Marival**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	NC
En manche :	NC

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1680 m**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 4/01/2018

MOTO-CLUB de LACAPELLE-MARIVAL
Président : LANDES Jean-Claude
Les Cauviacs - 46120 LACAPELLE-MARIVAL
Tél. 05 65 40 90 18
Port. 06 82 22 82 99

Visa de la Ligue

Date : Pe 10/01/2018
PO/Guy ABADIE

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Visa de la FFM

Date : **12/01/2018**

Numéro : **18/0039**

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER
Sécurité du Public et des Pilotes, Protection du Site et Tranquillité Publique

Dimanche 18 février 2018

MASTERS MOTOCROSS INTERNATIONAL
MX1 et MX2
Championnat Ligue Occitanie 125CC

Circuit :
La piste est entièrement clôturée par des barrières plastiques et des filets de protection.
Les spectateurs peuvent librement faire le tour du circuit et accéder à l'intérieur, dans un espace clôturé, par une passerelle située face à la buvette centrale et deux passages souterrains.

Parc A pour les pilotes :
Un seul véhicule par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc A, l'emplacement sera désigné par les organisateurs.
Il est situé à proximité du circuit, les concurrents pour participer aux compétitions, sortent et entrent au parc en empruntant un couloir isolé du public.
Il comporte 2 blocs WC – Douches, 10 bornes de branchement en eau potable et électricité, un point de récupération pour les huiles usagées, une aire de lavage pour les motos. Il est donc interdit de laver les motos en dehors de cette zone, sous peine de sanctions.
Les concurrents devront être munis de tapis environnementaux s'ils ont à effectuer des travaux mécaniques. L'évacuation des pneus usagés est à leur charge.
Des poubelles pour le tri sélectif sont mises en place en nombre suffisant pour le parc ainsi que pour le public.

Après le contrôle administratif à l'arrivée, toutes les motos sont obligatoirement soumises au contrôle technique, qui détermine également le niveau sonore à ne pas dépasser.

Parking Officiels et parc B pour les accompagnants
Situé face au circuit, il permet de limiter au strict minimum le nombre de véhicules où seuls sont autorisés à pénétrer : ambulances, secouristes, et véhicules de service munis d'un badge spécial.
Des parcs autos destinés aux véhicules des spectateurs sont aménagés dans des terrains proches du circuit.

Sécurité – Sanitaires
1 poste de secours est mis à la disposition du public.
3 postes de secours à l'intérieur du circuit pour les concurrents (l'emplacement des postes sont définis par le Médecin Urgentiste, responsable des secours)
1 médecin sera présent tout au long de la manifestation
2 ambulances dont un grand volume
1 local pour les premiers soins,
1 local Kiné
1 local est prévu pour un éventuel contrôle de dopage.

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

REÇU 19 DEC. 2017

4 postes incendie munis d'extincteurs tenus par l'Amicale des Sapeurs Pompiers bénévoles
6 Extincteurs dont 1 à l'arrivée, 1 au départ, 1 au parc d'attente, 1 au contrôle technique.

17 commissaires seront répartis tout au long de la piste pour la sécurité des pilotes

8 WC pour le public, 2 points d'eau, 2 buvettes, 2 stands pour la restauration

Tour de Contrôle :

Rez-de-chaussée : 1 pièce pour les réunions du jury, 1 pour la gestion administrative et 1 pour le règlement des pilotes.
Etage : 1 pièce pour le chronométrage.

Autres infrastructures :

1 salle de presse avec téléphone, fax et ADSL
1 chapiteau pour la restauration de l'encadrement
1 plateforme pour le speaker

Engagement et autre correspondance:

Engagements enregistrés auprès du club pour le MX1 / MX2 et www. manage.engage-sports.com pour le 125

Contrôle administratif à l'accueil avant l'entrée sur le circuit

Samedi 17 février 2018 : de 09h00 à 20h00 (fermeture accueil et parcs pilotes)
Dimanche 18 février : de 07h00 à 08h50
Téléphone de l'accueil pendant ces horaires : 05 65 40 86 99 ou 06 99 49 80 20

Nombre de laissez-passer pour votre course uniquement.

	Pilote	Panneauteur	Mécanicien	Accompagnateur
Courses dimanche				
Masters Motocross Inter MX1	1	1	1	1
Masters Motocross Inter MX2	1	1	1	1
Championnat Occitanie 125	1	1	1	0

Tout laissez passer supplémentaire devra être acquitté sur place au tarif en vigueur.

Contrôle technique au terrain de Bel Air :

Samedi 17 février 2018: de 14h00 à 18h00
Dimanche 18 février : de 07h00 à 08h50

Courses :

Dimanche :

- Championnat 125 CC — 2 manches de 20mm + 1 tour
- MX1 — 2 manches de 20mm + 2 tours
- MX2 — 2 manches de 20mm + 2 tours
- Finale MX1 et MX2 — 1 manche de 20 mm + 2 tours

Entrainements : Voir horaires officiels en annexe
Pendant les essais et les courses les machines devront être munies de plaques réglementaires.

Départ des courses : voir horaires officiels en annexe
L'ordre de placement sur la grille sera fonction des essais chronométrés

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Classements et prix :

Selon règlements des Championnats respectifs.

Conduite en course :

Le parcours sera délimité par des barrières, fanions, bottes de pailles etc…. Les concurrents ne pourront sous aucun prétexte s'écarter du parcours sous peine de disqualification.

Réclamations :

En cas de démontage du moteur la caution sera de 75 euros pour un moteur 2 Temps et de 150 euros pour un moteur 4 Temps.

Remises des prix :

Le 18 février à 16h20 pour LMOC 125
Le 18 février à 17h35 pour MX1 et MX2

Le lieu et les modalités seront confirmés lors de la première réunion du jury.

Le Comité Directeur s'engage à payer éventuellement les frais de surveillance et autres, occasionnés par l'épreuve. Il décharge expressément l'Etat, le Département, la Communauté de Communes, la Commune et leurs représentants de toutes responsabilités civiles en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve. Il s'engage à supporter ces mêmes risques et déclare à cet effet s'être assuré comme indiqué plus haut, spécifiant qu'en aucun cas cette Compagnie ne pourra mettre en cause l'Autorité Administrative.

Le Comité Organisateur prend à sa charge les frais du Service d'Ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et prend l'engagement d'assurer la réparation aux concurrents, aux organisateurs ou leurs préposés.
Dans le cas où les Organisateurs renonceraient à faire disputer l'épreuve, ils s'engagent à prévenir les services administratifs et de police, trois jours francs avant l'épreuve.
Le Comité Organisateur certifie avoir prévenu Monsieur le Maire de Lacapelle Marival, ainsi que le Centre Hospitalier de Figeac.
Les inscriptions ou fléchage sur la voie publique seront faits exclusivement à la chaux, il ne sera procédé à aucune inscription ou fléchages sur les arbres.

En fonction des conditions climatiques le Comité Organisateur pourra être amené à modifier le programme de la manifestation.

Les différentes prescriptions du code sportif international et celles du code sportif national et de l'annexe « D » de ce règlement sont obligatoires pour la présente épreuve.

Indépendants des prescriptions du Code Sportif International et de ses annexes, du Règlement National de la F.F.M., les concurrents du fait de leur engagement à cette épreuve, renoncent à tout recours contre le Moto Club de Lacapelle Marival, leurs officiels, représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute manière non parue dans les documents ci-dessus désignés pour tout dommage auquel ils pourraient être exposés, en conséquence de tous actes ou omission de la part du Moto Club de Lacapelle Marival. Dans l'application de son règlement ou de toute autre cause qui pourrait en découler.

Fait à Lacapelle Marival, le 11 décembre 2017

Le Président
Jean Claude Landes

Visa LMOC

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Visa F.F.M.

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	158
Moto-Club	MC Lacapelle-Marival
N° d'affiliation	C0479
Date	18 /02/2018
Lieu	LACAPELLE-MARIVAL
Organisateur technique	Jean-Claude Landes
E-mail	deliaire@wanadoo.fr
Téléphone	05 65 40 90 18

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Samedi 17 Février 2018

09:00	Accueil des pilotes	jusqu'à 20:00
14:00	Contrôle technique	jusqu'à 18:00
14:00	Ouverture au public	jusqu'à 18:00

Dimanche 18 Février 2018

début	catégorie	
07:00	Accueil des pilotes	jusqu'à 8:50
07:00	Contrôle technique	jusqu'à 8:50
07:50	Essais Championnat Occitanie 125 groupa A *	30 min
08:25	Essais libres MX2	30 min
09:00	Essais libres MX1	30 min
09:35	Essais Championnat Occitanie 125 groupa B *	30 min
10:10	Tests départ MX2	5 min
10:20	Essais chronos MX2	25 min
10:50	Tests départ MX1	5 min
11:00	Essais chronos MX1	25 min
11:25	Entracte	
12:25	1ere manche Championnat Occitanie 125	20 min + 1 tour
12:55	tour de reconnaissance MX2	
13:04	1ere manche MX2	20 min + 2 tour
13:36	tour de reconnaissance MX1	
13:45	1ere manche MX1	20 min + 2 tour
14:12	Entracte	
14:32	tour de reconnaissance MX2	
14:41	2e manche MX2	20 min + 2 tour
15:13	tour de reconnaissance MX1	
15:22	2e manche MX1	20 min + 2 tour
15:54	2e manche Championnat Occitanie 125	20 min + 1 tour
16:24	Podium LMMP 125 et entracte	
16:49	tour de reconnaissance MX1-MX2	
16:58	Super finale MX1-MX2	20 min + 2 tour
17:35	Podium Master	
17:55	course non qualifiés Championnat Occitanie 125	15 min + 1 tour
18:30	FIN	

Remarque:
s'il y a moins de 46 pilotes inscrits en Championnat Occitanie, il n'y aura qu'un seul groupe et les premiers essais débuteront à 8:00 * Test départ = 5' + Essais libres = 10' + Essais chronométrés = 15'

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

MC LACAPELLE MARIVAL DEFINITIF

Liste des commissaires :

Epreuve 18 Février 2018

NOM		N° licence	Type
PASTOR	Raymonde	32201	off
BODY	Bruno	052429	off
ARNAUD	Thomas	158967	off
BOUGAIN	Gilles	004673	off
CONCHON	Joel	074708	off
DUMAS	Ludovic	143647	off
RAZAVET	Daniel	165105	off
GRAVE	Jacques	12051	off
LABAT	Gérard	13949	off
LABIT	Gérard	13981	off
CHALEUIL	Jean Claude	53618	off
CHASSIGNOL	Didier	190544	off
LAFON	Pascal	143821	off
PUECH	Jacques	171109	off
BLANC	Jean Paul	039460	off
ROUCARIES	Jean Marie	263052	off
LAURET	Charles	136289	off

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

MOTO-CLUB de LACAPELLE-MARIVAL (LOT)

Circuit international Georges Filhol 2014

Long 1680 m - larg 8 à 12 m

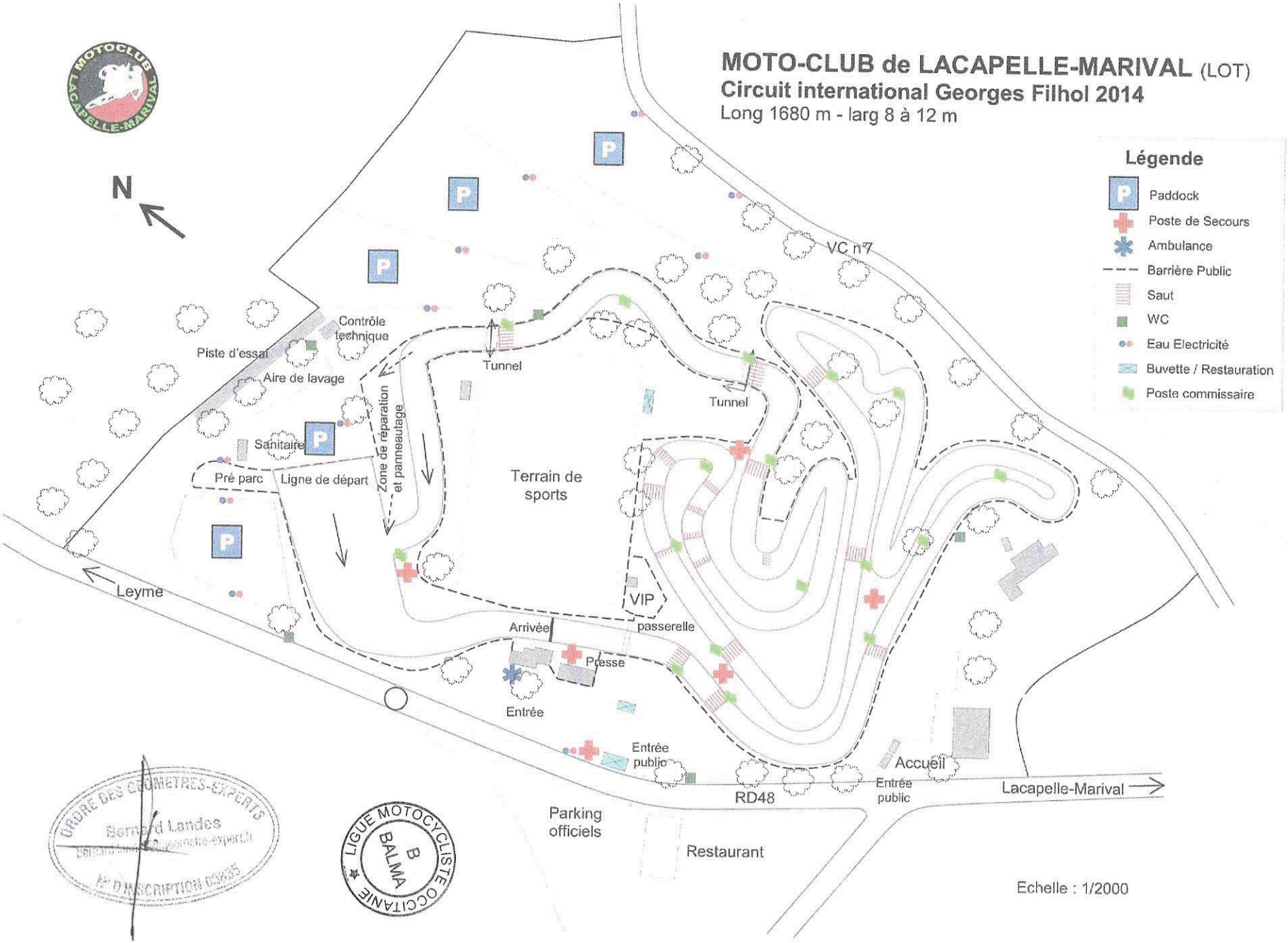

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Bernard Landes
géomètre-expert
N° D'INSCRIPTION 0835

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

LACAPELLE-MARIVAL centre ville

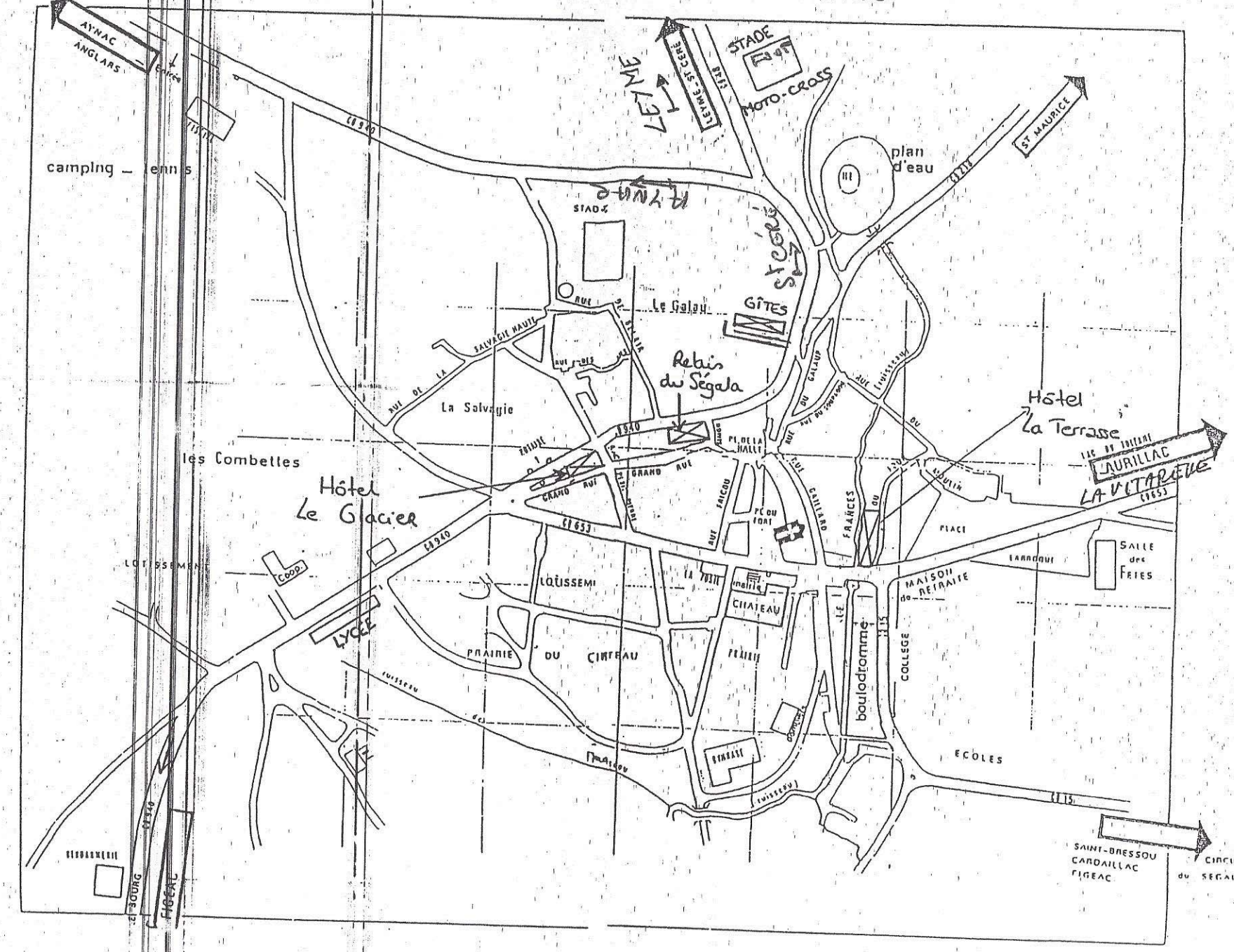

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

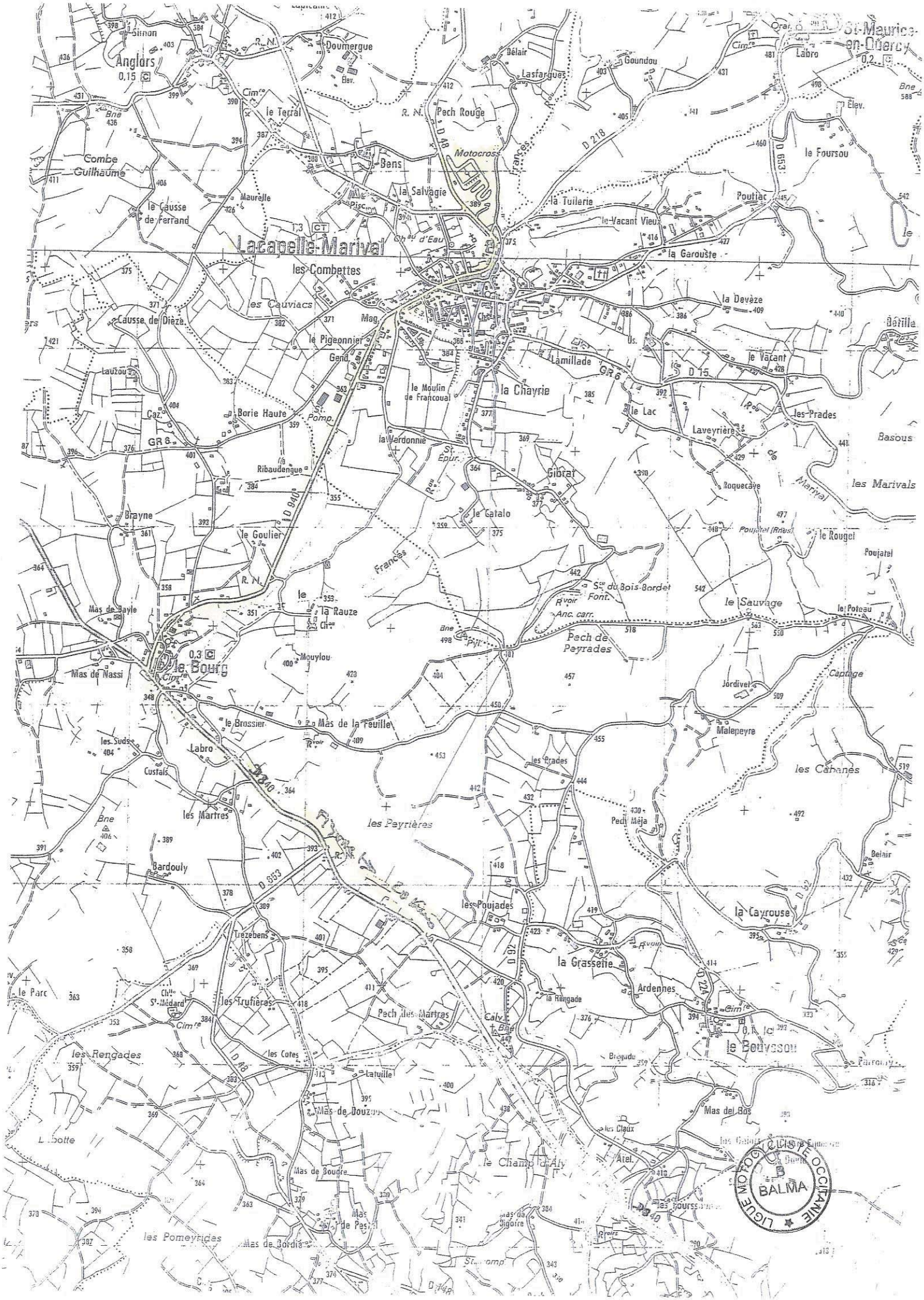

Anglars
Doumergue
Bélair
Lasfargues
Goundou
St-Maurice-en-Quercy
Labro
le Terral
Pech Rouge
Combe Guilhaume
Bens
Motocross
la Salvagie
la Tuilerie
le Vacant Vieux
Poutiac
le Foursou
le Causse de Ferrand
Maurelle
Lacapelle-Marival
les Combettes
la Garouste
les Cauviacs
la Devèze
Causse de Dièze
le Pigeonnier
Lamillade
le Vacant
Lauzou
le Moulin de Francoual
la Chayrie
le Lac
les Prades
Borie Haute
Laveyrière
Basous
la Verdonnie
Ribaudengue
Gibrat
Roquecave
les Marivals
Brayne
le Catalo
le Goulier
le Rougel
Poujatel
Mas de Bayle
la Rauze
le Sauvage
le Poteau
Pech de Peyrades
le Bourg
Mouylou
Mas de Nassi
Jordivet
Captage
le Brossier
Mas de la Feuille
Malepeyre
les Suds
Labro
Custals
les Prades
les Cabanes
les Martres
les Peyrières
Pech Méja
Bardouly
Belair
les Poujades
la Cayrouse
Trezebens
la Grassette
Ardennes
le Parc
les Trufières
la Rengade
Pech des Martres
le Bouyssou
les Rengades
les Cotes
Latuille
Mas de Bouzou
Mas del Bos
les Claux
le Champ d'Aly
Mas de Boudre
les Pomeyrides
Mas de Bordié
LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
BALMA

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.17

ASSURE : MOTO CLUB DE LACAPELLE- MARIVAL

COMPÉTITION: MASTERS MOTO CROSS
LIEU : Circuit Filhol – Terrain de Bel Air – 46 120 Lacapelle-Marival

CATEGORIE : ZUE
N° D'AGRÉMENT : 158

DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 18/02/2018** **JUSQU'AU : 18/02/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 2 675.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Franchise :
La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de** **qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance** [*signature*]

DTW R-Q 1991

Date 12/12/2017

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance
Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA